

1. Identité

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jour, mois, année

1.4 Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

1.5 Sexe

masculin féminin

1.6 Etat civil

célibataire

marié(e)

depuis :

partenariat enregistré

depuis :

veuf(veuve)

depuis :

partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

divorcé(e)

depuis :

partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

séparé(e) judiciairement

depuis :

partenariat enregistré
dissous par le juge

depuis :

1.7 Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

1.8 Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

1.9 Existe-t-il une curatelle ?

oui non

Si oui : Nom et adresse du curateur

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

A joindre : Copie de la décision de l'autorité de protection de l'adulte concernant la mise en place d'une curatelle (dispositif)

2. Données personnelles du conjoint / de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire enregistrée

2.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

2.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

2.3 Date de naissance

jour, mois, année

2.4 Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

2.5 Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

2.6 Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis

Lieu d'origine / Canton

3. Enfants

Bonification pour tâches éducatives

Les assurés ont droit à une bonification pour tâches éducatives pour les années durant lesquelles ils exercent l'autorité parentale sur un ou plusieurs enfants âgés de moins de 16 ans.

La bonification pour tâches éducatives attribuée pendant les années civiles de mariage est répartie par moitié entre les conjoints. Si les parents sont divorcés, ils joignent à la demande une copie du jugement de divorce si un ou plusieurs enfants étaient âgés de 16 ans ou moins au moment de l'entrée en force du jugement de divorce. Si les parents ne sont pas mariés, ils joignent à la demande la déclaration d'autorité parentale conjointe, ainsi que la convention réglant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives. Doivent également être jointes à la demande les décisions de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que toutes les conventions écrites concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives qui modifient des conventions précédentes.

Si la caisse de compensation ne reçoit aucun document écrit concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives, celles-ci seront entièrement attribuées, à partir du 1er janvier 2015, à la mère.

Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25^e année. Il convient alors de joindre à la demande de rente le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

Statut

Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques.

Remarque : Veuillez indiquer les noms de tous vos enfants (même de ceux qui ont plus de 16 ans).

Sélectionner autres avec « + »

Nom	Prénom	Date de naissance	Ev. date du décès	Statut	de la / du partenaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="checkbox"/> propre enfant <input type="checkbox"/> enfant du partenaire <input type="checkbox"/> enfant recueilli	<input type="text"/> nom, prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="checkbox"/> propre enfant <input type="checkbox"/> enfant du partenaire <input type="checkbox"/> enfant recueilli	<input type="text"/> nom, prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="checkbox"/> propre enfant <input type="checkbox"/> enfant du partenaire <input type="checkbox"/> enfant recueilli	<input type="text"/> nom, prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="text"/> jour, mois, année	<input type="checkbox"/> propre enfant <input type="checkbox"/> enfant du partenaire <input type="checkbox"/> enfant recueilli	<input type="text"/> nom, prénom

4. Mariage(s) ou partenariat(s) enregistré(s) précédent(s)

On entend par «mariage ou partenariat enregistré précédent» les relations dissoutes par la mort ou par une décision judiciaire.

Remarque : Sélectionner autres avec « + »

4.1 Premier mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

veuf(veuve) depuis : partenariat enregistré dissous par le décès depuis :

divorcé(e) depuis : partenariat enregistré dissous judiciairement depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

4.2 Deuxième mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

veuf(veuve) depuis : partenariat enregistré dissous par le décès depuis :

divorcé(e) depuis : partenariat enregistré dissous judiciairement depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

5. Mariage(s) ou partenariat(s) enregistré(s) précédent(s) du / de la partenaire actuel(le)

On entend par «mariage ou partenariat enregistré précédent» les relations dissoutes par la mort ou par une décision judiciaire.

Remarque : Sélectionner autres avec « + »

5.1 Premier mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

veuf (veuve)

depuis :

partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

divorcé(e)

depuis :

partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

5.2 Deuxième mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

veuf (veuve)

depuis :

partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

divorcé(e)

depuis :

partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

6. Domicile et activité lucrative

Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur activité professionnelle, les organes d'exécution de l'AVS ont besoin d'informations sur la durée de leur activité professionnelle et de leur séjour en Suisse pour définir précisément les périodes de cotisation suisses. De plus, pour la période avant 1969, il est indispensable de joindre les certificats de travail et / ou les fiches de salaire pour pouvoir déterminer correctement la durée de cotisation.

Si ces documents font défaut, la durée de cotisation devra être calculée selon une procédure simplifiée.

6.1 Avez-vous été domicilié(e) hors de Suisse ?

oui non

Si oui :

de	à	Etat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	

Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur activité professionnelle en Suisse.

Quand avez-vous établi votre domicile en Suisse ?

jour, mois, année

Avez-vous au préalable exercé une activité lucrative saisonnière en Suisse ?

oui non

Si oui :

de	à
<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année
<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année

Avez-vous suivi des études en Suisse ?

oui non

Si oui :

de	à	université / haute école
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	

6.2 Avez-vous travaillé hors de Suisse ?

oui non

Si oui :

de	à	Etat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	

Dans un Etat de l'UE

Exercé une activité lucrative dépendante oui non

Exercé une activité lucrative indépendante oui non

Effectué des études oui non

Accompli le service militaire oui non

6.3 Votre partenaire a-t-il / elle été domicilié(e) hors de Suisse pendant la durée du mariage / partenariat enregistré ?

oui non

Si oui :

de	à	Etat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	

6.4 Votre partenaire a-t-il / elle travaillé hors de Suisse ?

oui non

Si oui :

de	à	Etat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour, mois, année	jour, mois, année	

7. Perception des prestations

7.1 Avez-vous déjà introduit une demande de prestations AVS ou AI ?

oui non

Si oui :

Office AI ou caisse de compensation

7.2 Votre partenaire a-t-il / elle déjà introduit une demande de prestations AVS ou AI ?

oui non

Si oui :

Office AI ou caisse de compensation

7.3 Une rente ou une allocation pour impotent de l'AVS ou de l'AI suisse est-elle versée actuellement / ou a-t-elle été versée antérieurement ?

A vous-même ? oui non

A votre partenaire ? oui non

Pour des enfants ? oui non

Si oui :

Caisse de compensation

8. Retraite flexible

8.1 Désirez-vous anticiper le versement de la rente de vieillesse ?

oui non

Si oui, de combien d'années ?

1 an 2 ans

Remarque : La personne qui sollicite une rente anticipée doit faire parvenir sa demande au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel elle atteint l'âge correspondant, sinon elle touchera la rente anticipée seulement à son prochain anniversaire. Il n'est pas possible de déposer une demande avec effet rétroactif. Vous trouverez des informations complémentaires dans le [mémento 3.04 – Age flexible de la retraite](#).

8.2 Désirez-vous ajourner le versement de la rente de vieillesse ?

oui non

Remarque : La déclaration d'ajournement ne peut être présentée que dans un délai d'un an à compter de la naissance du droit à la rente. La rente doit être ajournée d'au moins douze mois. La majoration est octroyée pour 60 mois au maximum. Vous trouverez des informations complémentaires dans le [mémento 3.04 – Age flexible de la retraite](#).

9. Employeurs de l'assuré(e)

Indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et période) des **deux années précédant** immédiatement la naissance du droit à la rente. En cas de perception d'indemnités de l'assurance-chômage, prière d'indiquer la caisse de chômage.

Employeurs / Caisse de chômage	de	à
<input type="text"/>	<input type="text"/> mois, année	<input type="text"/> mois, année
<input type="text"/>	<input type="text"/> mois, année	<input type="text"/> mois, année

10. Employeurs du partenaire

Indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et période) de votre partenaire des **deux années précédant** immédiatement la naissance du droit à la rente. En cas de perception d'indemnités de l'assurance-chômage, prière d'indiquer la caisse de chômage.

Employeurs / Caisse de chômage	de	à
<input type="text"/>	<input type="text"/> mois, année	<input type="text"/> mois, année
<input type="text"/>	<input type="text"/> mois, année	<input type="text"/> mois, année

11. Versement de la rente

Le versement de la rente de vieillesse se fait directement sur le compte bancaire ou postal personnel de l'assuré(e)

Titulaire du compte

Nom et adresse de la banque / poste

N° IBAN

Remarque : Les demandes de versement à un tiers ou à une autorité doivent être présentées au moyen du [formulaire](#) ad hoc et dûment motivées.

12. Remarques importantes et signature

Seule la personne ayant droit à la prestation ou son représentant légal peut solliciter une demande de rente anticipée.

Le/la soussigné(e) certifie avoir répondu à toutes les questions de manière complète et conforme à la vérité.

Lieu et date

Signature de l'assuré(e) ou de son représentant

Adresse du représentant

Pièces à joindre à la demande :

- Procuration pour le représentant (original)
- Carnets de timbres de l'assuré(e) (originaux)
- Copie de la décision de l'autorité de protection de l'adulte concernant la mise en place d'une curatelle (dispositif)
- Pièces d'identité établissant clairement l'identité de toutes les personnes mentionnées dans la demande (par ex. livret de famille, acte d'origine, permis d'établissement ou de séjour, récépissé des papiers déposés, passeport, carte d'identité, livret pour étranger) (copies)
- Attestations d'activité lucrative à l'étranger permettant de connaître les périodes de cotisation aux assurances sociales étrangères (certificats de travail et fiches de salaire) (copies)
- Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs (copies)
- Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
- Pour les parents non mariés, copies de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Copie de la décision de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Conventions des parents concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives

13. A remplir par l'organe vérificateur

Remarques

Demande vérifiée par

Organe vérificateur : Lieu et date

Timbre